LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION

La Marche à Suivre
Saint Georges d'Orques

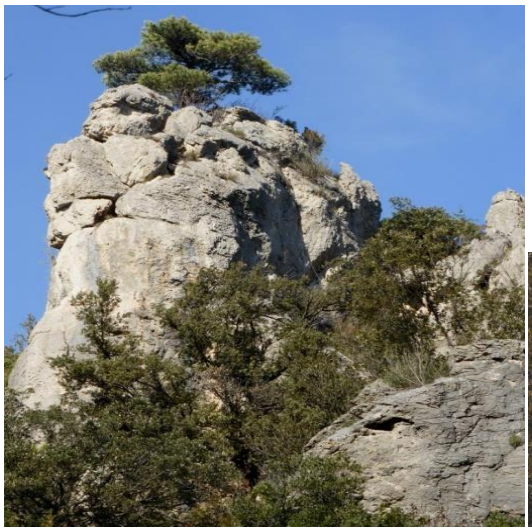

Photos :V.Yurt

N° 55 MARS 2016

Rédacteur en Chef: Jean-Claude BONNAFÉ

Comité de Rédaction: Huguette JEAN, Andrée MAURIN, Christian ROUX, Jean-Marie VILAIN.

Articles de : Huguette JEAN- René POHL- Christian TOULZA.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

EDITORIAL

Ce numéro du Journal de l'Association est nouveau à plusieurs titres: justement son Titre n'est plus « Info Rando » mais « Le Journal de l'Association » pour bien marquer le fait qu'il s'adresse à toutes les pratiques présentes au sein de la Marche à suivre: balade, marche, marche nordique, randonnées.
De plus, il constitue un tournant dans son édition puisque le fondateur de la Marche à suivre et du Journal, Paul Martini ainsi qu'Andrée son épouse arrêtent leur participation au Comité de rédaction. Ils sont suivis dans cette démarche par Pierre Godfroy qui depuis de nombreuses années assurait la conception et la réalisation du Journal. Qu'ils sachent que tous les adhérents les remercient pour le temps, l'ardeur et la motivation qu'ils y ont consacrés.

Ce n°55 est aussi un numéro important car à partir d'un travail préalable de Michel Beynet qui a servi de base à la réflexion, la concertation active entre le Bureau et les animateurs (qu'ils en soient ici remerciés) a permis de définir deux nouvelles grilles de classification des Marches et des Randonnées. Elles classent les parcours en fonction de deux critères distincts: « la Pénibilité » et la « Technicité ». Un article vous en rend compte avec les nouvelles nomenclatures afin que vous puissiez vous les approprier.
Celles-ci seront mises en œuvre dès le prochain trimestre et permettront ainsi aux marcheurs et randonneurs d'être préalablement mieux informés des éventuelles difficultés à surmonter sur les chemins qu'ils vont arpenter.
Un article, en complément technique, sur le dénivelé, la déclivité et la pente vous aidera à mieux différencier ces notions topographiques.

Compte tenu que 40 nouveaux adhérents nous ont rejoints cette année , il nous a paru utile de reprendre un ancien article paru en 2010 sur les « us et coutumes de la Marche à suivre » afin qu'ils connaissent et intègrent bien les règles de comportement indispensables pour leur sécurité et celle des autres .

On le voit, c'est un Journal majoritairement technique qui vous est proposé. Toutefois, la botanique et l'histoire ne sont pas oubliées grâce aux « Fougères des murs » présentées par Christian Toulza et au Château de Lavérune raconté par Huguette Jean.

Le Président

Photo :J.Grosse

Je marche… nous marchons

Je reproduis ci-après un article paru dans une ancienne édition du Journal en Novembre 2010 qui a le mérite de bien résumer l'attitude à avoir lorsqu'on adhère à la Marche à suivre. Prenons donc en compte les conseils d'un animateur expérimenté.

Le Président

Comme chaque année de nouveaux membres rejoignent l'association, ils ne connaissent donc pas nos us et coutumes. Afin de les intégrer dans les meilleures conditions mais aussi de faire" une piqure de rappel" aux anciens rappelons des éléments importants.
Notre conception de la randonnée ou de la marche, c'est « marche et rêve » et surtout pas « marche et crève ». L'effort à fournir n'est pas forcément intense, il n'est pas l'objectif de la randonnée. Toutefois, toute activité physique comporte un risque (chute, malaise…), si minime soit-il, aussi chaque adhérent doit en être conscient et l'assume en toute connaissance de cause.
Voici quelques règles de « bien vivre ensemble ». Ne les prenez pas comme autoritaires ou scolaires, elles sont là pour **vous protéger** au cours des randonnées et pour **protéger** aussi **ceux** qui les organisent.

EQUIPEMENT
Marcher n'est pas un défilé de mode, l'important c'est d'être à l'aise.
Je choisis donc bien mon équipement et l'adapte selon les conditions météorologiques.
Les chaussures: Choisissez une tige montante ou semi-montante maintenant bien la cheville et une semelle pas trop rigide et bien amortissante (style Vibram). Il faut toujours choisir une taille au-dessus de sa taille habituelle.
Le sac à dos: dont la contenance doit être adaptée à votre morphologie, choisissez-le confortable, muni de larges bretelles et d'une ceinture ventrale. Il contient les affaires de la journée ; un vêtement chaud (polaire), un vêtement de pluie, rechange, à boire à manger (barre de céréales, un fruit, des fruits secs, chocolat …) ou un petit en-cas pour le « coup de pompe ».
Les bâtons sont conseillés car ils sont utiles pour l'équilibre et sont une aide précieuse dans les montées et surtout les descentes.*
(* Ajout au texte initial)

RESPONSABILITE
Je me conforme aux règles de prudence et de sécurité données par le chef de marche. Les randonnées, marches et balades sont menées par un animateur(trice) bénévole qui a préparé l'itinéraire de la sortie.Un accompagnateur (« le serre fil « ou « Patou ») l'aide à l'arrière du groupe pour accompagner les retardataires et parer aux égarements.
La Marche à Suivre ne peut être tenue responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence d'un membre du groupe.

ENVIRONNEMENT
« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »
Je ne laisse aucun détritus même biodégradable (épluchures, mouchoirs en papier..) derrière moi.
Je respecte les cultures et la nature **(faune et la flore… pas de cueillette)**
Je respecte les propriétés et leurs dépendances : prés, clôtures, vergers, jardins, etc…
Je respecte les barrières mobiles après notre passage,
Je respecte les loisirs des autres : cavaliers, V.T.T. etc …
Je suis les sentiers et je n'emprunte pas de raccourcis.

LE GROUPE : QUELQUES REGLES DE SECURITE ET DE PRUDENCE
Je ne présume pas de mes forces. Si vous n'avez pas marché depuis longtemps, choisissez plutôt une randonnée courte ou facile pour la reprise.
Je respecte l'allure générale du groupe :
Le rythme est donné par **l'animateur(trice),** c'est lui(elle) également qui fixe les pauses (pauses régulières, en fonction des difficultés). N'imposez pas votre allure même si vous êtes dans une forme éclatante car c'est sur les moins rapides que se règle l'allure du groupe. Lors d'une difficulté, les premiers arrivés laisseront les derniers se reposer avant de repartir même si la pause peut sembler trop longue. L'allure moyenne varie entre 3,5 et 5 km/heure selon le type de randonnée et selon les difficultés rencontrées.

Je ne quitte pas le groupe, il est demandé de laisser son sac sur le bord du chemin ou d'informer l'animateur ou un participant lors d'un arrêt pour besoin personnel.

Je ne marche pas au milieu de la route (surtout à trois ou quatre de front et à l'approche d'un virage, où il n'y a aucune visibilité). Respectez le code de la route.
Vous devez vous déplacer sur le **bord droit** de la chaussée et veiller à laisser libre au moins toute la partie gauche de la chaussée, pour permettre le dépassement des véhicules *(article R.412-42).*

Déplacez-vous **en colonne par deux.** Si toutefois, hors agglomération, vous avancez en **colonne par un,** vous devez vous déplacer sur le **bord gauche** de la chaussée, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou sauf circonstances particulières

J'écoute les indications de l'animateur(trice) d'une manière générale. Sa responsabilité débute au moment du départ de la randonnée jusqu'au retour au parking des voitures.
Je porte attention aux autres participants.

PhotoV.Yurt

TRANSPORT
Je respecte les horaires. Les heures de départ sont indiquées sur les programmes, il est conseillé d'arriver au minimum **15 mn** avant pour prendre le temps de se garer, de s'équiper et de prendre connaissance des explications données par l'animateur sur la randonnée et du rappel des consignes de sécurité.
Pour se rendre sur les lieux de balade, marche, randonnée, d'un point de vue économique, écologique et de convivialité, le covoiturage est d'usage au sein de l'association. Celui-ci n'est pas obligatoire, il repose sur le volontariat et le partage des frais (un forfait de 2€ pour les balades, marches, 0,15€ /km pour les randonnées)
Je participe à une rotation régulière des conducteurs pour que nos sorties continuent dans une bonne ambiance.
Je dois penser, *principalement si je suis véhiculé(e) par un autre randonneur****, à mettre mes chaussures de randonnée dans un sac*** *afin de ne pas salir le véhicule de celui-ci*
Je suis responsable de la voiture qui me suit lors des déplacements en convoi, je la garde en visuel en permanence.

LES ANIMAUX
Je ne marche pas avec mon …
A notre grand regret, pour des raisons évidentes de sécurité, nous ne pouvons accepter dans nos randonnées nos amis à poils, plumes, écailles, etc

René POHL
(Animateur Marche nordique, Marche&Randonnées - Président de la Marche à suivre de 2009-2015.)

Une nouvelle classification des Marches et des Randonnées.

L'actuelle classification pour les Marches en 3 niveaux de « Godasses » et celles des Randonnées en « facile », « bon marcheur » et « sportif » a le mérite d'être simple.

Pour autant, sa simplicité a pour revers une approche trop globale des particularités que les circuits peuvent recéler et elle ne s'adosse pas à une grille de référence qui permette à chacun de se reporter pour différencier les circuits.

Ainsi, elle n'aide pas les animateurs dans le classement des marches ou des randos en fonction de la topographie des parcours et elle n'est pas assez parlante pour les marcheurs sur les difficultés qu'ils peuvent ou non rencontrer.

La proposition de réfléchir à une nouvelle classification des marches et des randos est née d'un constat et de remarques des pratiquants.

Le constat: Il y a de plus en plus d'adhérents à la balade (souvent plus de 30 personnes) alors qu'un certain nombre d'entre eux sont aptes à la marche. Et il y a des marcheurs qui pourraient très bien faire des randonnées sous réserve qu'elles soient identifiées comme ne présentant pas trop de difficulté.

Les remarques : Beaucoup de pratiquants ne s'inscrivent plus aux marches et aux randos car la nomenclature 1G ou « facile » ne reflète pas assez le parcours proposé, en particulier s'il y a des montées importantes ou des passages plus ou moins périlleux. En conséquence, dans le doute, souvent ils s'abstiennent (et parfois aussi ils ont été « échaudés » par une rando « facile » sous classifiée et qui présentait des difficultés).

La réussite d'une randonnée ne se mesure pas aux nombres d'inscrits mais au nombre de marcheurs qui, au final, seront satisfaits. Ainsi, une bonne classification permet de sélectionner les marcheurs en fonction de leur aptitude et donc de constituer un groupe assez homogène pour que tous prennent du plaisir, sans passer son temps à attendre, à la moindre difficulté, les retardataires qui risquent eux-mêmes de culpabiliser. D'où la nécessité d'une bonne information au préalable du parcours.

Elle permettra aussi aux marcheurs réguliers et bien entraînés tout au long de la saison de progresser en passant progressivement à des randonnées (P1T1) alors qu'ils se cantonnaient aux marches à la demi-journée (P2T2).

Même s'il n'y a pas de classification idéale, celle proposée ci-après tient compte de la **« Pénibilité »** du parcours en fonction de sa longueur et de la pente ascendante ou descendante (pour les Marches) et de la durée du parcours et du dénivelé cumulé (pour les randos) et de sa **« Technicité »** c'est à dire de son niveau de difficulté en fonction de la nature topographique des parcours. A noter que la nomenclature « technicité » est la même pour les marches et les randonnées.

C'est donc une grille détaillée sans excès mais synthétique pour permettre aux marcheurs de se déterminer au vu d'un P2T1 ou d'un P3T2 .

Conservez précieusement la page ci-après pour vous permettre d'interpréter les parcours.

Pour les Randonnée du Dimanche et du dernier Jeudi du mois un nouveau dispositif est mis en place.

Ainsi, lors de l'appel à l'inscription pour les randos l'animateur adressera le Lundi précédent la date de la rando un court descriptif renseigné du circuit et la classification retenu en « P » et en « T » ce qui facilitera la présentation et permettra aux marcheurs de s'inscrire en toute connaissance de cause. Il pourra parler si nécessaire comme l'article page 7 l'explique de dénivelé cumulé positif ou négatif pour éclairer davantage les participants.

Le Président

Photo :V.Yurt

CLASSIFICATION DES MARCHES		
PENIBILITE DU PARCOURS		CRITERES D'APPRECIATION
P1	Court parcours et/ou peu de pentes ou descentes	Jusqu'à 3H et/ou maximum12km
P2	Moyen parcours et /ou quelques pentes ou descentes	Plus de 3H et/ou plus de 12 km
P3	Moyen Parcours	Rythme soutenu
TECHNICITE DU PARCOURS		CRITERES D'APPRECIATION
T1	Peu de difficulté	Quelques courts passages pentus faciles à surmonter.
T2	Quelques difficultés demandant de l'attention, sans techniques particulières	Sentier comportant des ressauts rocheux ou des éboulis, des passages à gué ; chemin très caillouteux..
T3	De nombreuses difficultés nécessitant de la concentration et un bon équilibre.	Sentier en devers, corniches, secteurs escarpés. Sujets au vertige s'abstenir.

-

CLASSIFICATION DES RANDONNEES		
PENIBILITE DU PARCOURS		CRITERES D'APPRECIATION
P1	Court parcours et peu de dénivelé	Jusqu'à 5H et /ou maximum 500m de dénivelé cumulés.
P2	Moyen parcours et/ou Dénivelé Moyen	Plus de 5H et/ou dénivelé de 500m à 1000m cumulés.
P3	Long parcours et /ou important dénivelé	Plus de 6H et/ou dénivelé de plus de 1000 m cumulés. Plus de 1000 m d'altitude.
TECHNICITE DU PARCOURS		CRITERES D'APPRECIATION
T1	Peu de difficulté.	Quelques courts passages pentus faciles à surmonter.
T2	Quelques difficultés demandant de l'attention, sans techniques particulières.	Sentier très caillouteux et/ou avec éboulis et/ou comportant des ressauts rocheux et/ou des passages à gué.
T3	De nombreuses difficultés nécessitant de la concentration et un bon équilibre.	Sentier en devers, corniches, secteurs escarpés nécessitant l'usage des mains, présence d'équipements divers (chaînes, câbles, échelles). Sujets au vertige s'abstenir.

Définition du dénivelé

NB: « Le dénivelé » ou « la dénivelée » les deux termes s'emploient indifféremment

Le **dénivelé** correspond tout simplement à la **différence d'altitude entre 2 coordonnées géographiques**. Si je pars d'un point A situé à 200m d'altitude et que j'arrive au point B à 600m d'altitude, alors le dénivelé que j'ai parcouru est de 600-200=400m. Plutôt simple, non ? Mais que se passe-t-il quand le parcours fait des montagnes russes ?

Dénivelé global versus dénivelé cumulé

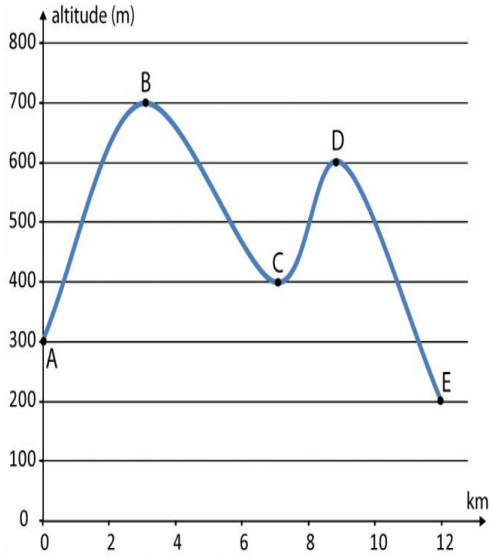

Photo :V.Yurt

Sur l'image ci-dessus, on voit que pour aller du point A au point E, le dénivelé est de -100m puisque l'on part à 300m est qu'on arrive au point E à 200m d'altitude. Le **dénivelé global** est donc de -100m. Parcours facile alors ? Non, pas du tout, on se rend bien compte que **le dénivelé global ne reflète pas la difficulté du parcours** puisque l'on n'a pas pris en compte le dénivelé intermédiaire, à savoir les 2 tronçons AB et CD de montée et les 2 tronçons de descente BC et DE. Ainsi, le dénivelé d'un parcours en boucle sera toujours nul puisque les points de départ et d'arrivée sont identiques

Pour rendre compte de la difficulté du parcours, il est plus intéressant de faire la somme des dénivelés positifs, on parle alors de **dénivelé positif cumulé**. Dans notre cas, le dénivelé positif cumulé est égal à la somme du dénivelé du tronçon AB et du dénivelé du tronçon CD : (700-300) + (600-400) = 600m. On peut aussi calculer le **dénivelé négatif cumulé**, qui est la somme des dénivelés négatifs. Ici, le dénivelé négatif est de (700-400) + (600-200) = 700m. Le dénivelé global se retrouve en faisant la différence entre les dénivelés cumulés positif et négatifs : **dénivelé global = dénivelé cumulé positif – dénivelé cumulé négatif**. Ici 600-700 = -100m, on retrouve bien le dénivelé entre les points A et E.

Le dénivelé en pratique

Sur les sites internet des parcours, on trouve généralement 2 informations : la longueur et le dénivelé positif cumulé de la course. Il ne faut donc pas penser que le dénivelé annoncé correspond à une seule montée, c'est rarement le cas. Ce dénivelé est égal à la somme de toutes les montées du parcours, aussi petites soient elles. La difficulté est en général moins importante lorsque le dénivelé positif est réparti sur l'ensemble du parcours que lorsqu'il est concentré en une seule montée. En effet, les parcours vallonnés permettent de récupérer dans les descentes et l'accumulation de fatigue est réduite lorsque la montée ne dure pas. C'est pourquoi il est très important pour choisir une course de ne pas se fier seulement au dénivelé positif cumulé mais de regarder le parcours en détail pour voir comment le dénivelé est réparti tout au long du parcours. Vous pourriez être (agréablement !) surpris du dénivelé cumulé que vous êtes capables d'avaler.

Dénivelé et pente : quelle relation ?

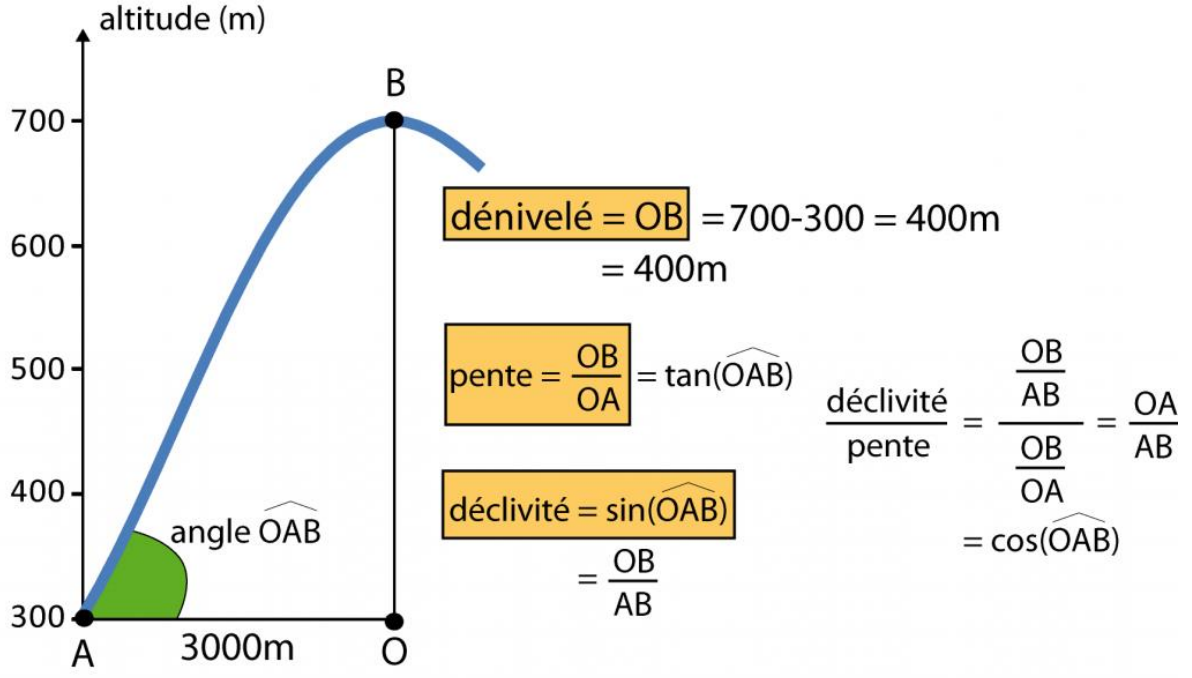

définitions du dénivelé, de la pente et de la déclivité.

Il y a un autre paramètre à prendre en compte lorsque l'on considère le dénivelé d'un parcours : c'est la **pente** de la montée (et de la descente !). En effet, plus la pente est faible, plus la distance à parcourir pour effectuer un même dénivelé sera importante. **La pente est égale au dénivelé divisé par la distance horizontale**. Dans notre exemple, la pente de la montée AB est donc égale à OB/AO = 400/3000 = 0,133 soit 13,3%. C'est cette donnée que l'on retrouve sur les panneaux sur les routes.

La pente correspond au dénivelé du terrain pour une distance horizontale de 100m. Dans le cas du tronçon AB, on s'élève en moyenne de 13m pour 100m parcourus à l'horizontale. Attention, ces 100m ne

correspondent pas à la distance parcourue sur le terrain ! Pythagore (vous vous souvenez ?) nous dit que la distance parcourue AB = racine(AOxAO + OBxOB) = racine(3000×3000 + 400×400) = 3026m.

Il est donc possible d'avoir une pente supérieure à 100% : si on s'élève de 150m pour 100m parcourus à l'horizontale, alors la pente est de 150% ! La notion de pente est donc différente de l'angle formé par le sentier AB avec l'horizontal. Le sinus de l'angle OAB correspond à la **déclivité** (alors que la pente correspond à la tangente…). On a ici déclivité = sin(OAB) = OB/AB = 400/3015 = 0,132 soit 13,2%. **La déclivité et la pente sont très proches pour des petits angles**. D'ailleurs, l'angle OAB se retrouve facilement à partir de l'un ou de l'autre, il suffit de prendre la fonction inverse (arcsin ou arctan) : l'angle OAB vaut ici 7,6 degrés. Les valeurs de pente et de déclivité sont donc plus grandes que l'angle lui-même. Les trois notions sont liées puisque le cosinus de l'angle est égal au rapport de la déclivité sur la pente (je vous l'accorde, c'est du détail).

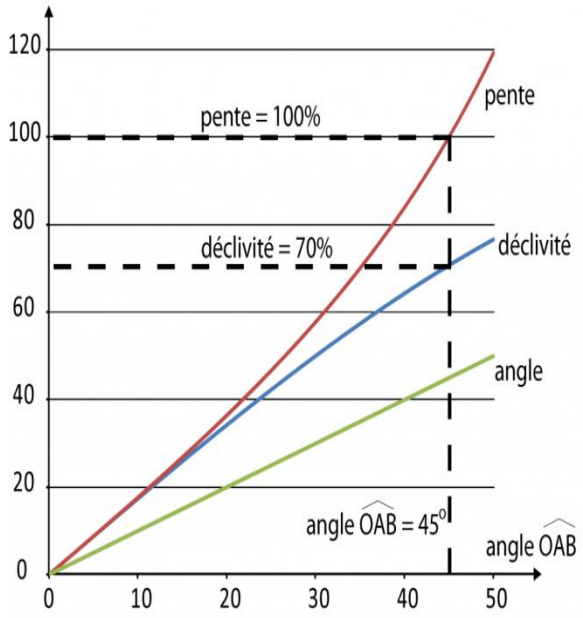

Photo :J.Grosse

Graphique de comparaison entre l'angle réel et la déclivité..

Sur le graphique ci-dessus sont représentées les valeurs de la déclivité et de la pente en fonction de l'angle OAB. Pour des angles faibles, les valeurs de pente et de déclivité sont très proches. À mesure que l'angle augmente, la différence est de plus en plus grande, la pente devenant plus importante que la déclivité. Dans tous les cas, les valeurs de pente et de déclivité sont supérieures à la valeur de l'angle correspondant. Une pente de 100% correspond en fait à un angle de 45 degrés et à une déclivité de 70%.

Source : ***www.courir-plus-loin.com/le-denivele-en-trail-definitions-et-explications***

Ces petites fougères qui habillent les murs de Saint Georges d'Orques

Si notre climat ne plait guère aux fougères, certaines font exception à la règle : les fougères des murailles. La plus commune à Saint Georges est le **cétérach officinal.**

Typiquement méditerranéen, il n'a pas son pareil pour décorer nos vieux murs de pierres sèches, recouverts de mousse et exposés au Nord. Grâce à ses racines vigoureuses, il s'ancre solidement dans le moindre interstice.

Le cétérach se moque bien du calcaire de nos sols. Il ne craint pas davantage la sècheresse de nos étés : ses frondes se recroquevillent et il estive en attendant des jours meilleurs. Mais dès les premières pluies d'automne, des bouquets de nouvelles frondes, finement découpées et d'un joli bleu vert, surgiront pour créer un pittoresque tableau végétal qui nous enchantera jusqu'à l'été suivant.

Parfois ces fougères investissent des murs bâtis avec des pierres de « calcaire coquiller ». Une « empreinte » intemporelle qui vient à point nous rappeler qu'autrefois, ces terres étaient immergées.
Peu de gens remarquent ces fresques murales réalisées par la nature sur un support minéral façonné par l'homme. Pourtant elles méritent qu'on s'y arrête ! Dans notre commune, il y en a bien plus qu'on ne pourrait le croire.
Profitons de nos balades pour les découvrir.
« Cherchez, et vous trouverez ! »

Christian Toulza

CONNAISSANCE DE « NOSTRE PAIS »

A la découverte du patrimoine de proximité : **Le château de Lavérune**

¤¤

Plusieurs châteaux se sont succédés à Lavérune. Le premier est évoqué dans des écrits de 975 (Xème siècle). C'était un château féodal entouré de remparts.

C'est Etienne de Pelet qui a fait construire le château actuel hors des remparts à la fin du XVème siècle. Lors des guerres de religion, Lavérune, catholique au milieu de villages protestants, verra son château épargné et la reine mère Catherine de Médicis y séjournera pour discuter d'un arrangement entre les 2 cultes (mai 1579).

En 1606, c'est Jacques de Pelet de Coursac de Gremian, protestant, qui en devient le seigneur. Il fait édifier la porte monumentale, rue de l'Eglise. Durant le XVIIème siècle, plusieurs seigneurs huguenots s'y succèderont . Parmi eux, il faut citer Gallières qui aménagera ce qui deviendra le parc (1626-1652).

En 1692, Monseigneur de Pradel évêque de Montpellier et propriétaire du Terral voisin, obtient d'acheter Lavérune en échange de sa seigneurie de Sauve. Lui succèdera Joachin Colbert de Croissy, neveu du grand Colbert (1697-1738). Pour être au goût de Versailles, il demande vers 1698 des plans à l'architecte Daviler. Les travaux débutent en 1702. Le château du XVIème siècle est rhabillé ; on y ajoute un deuxième étage entre 1709 et 1711. Une magnifique chapelle ornée de marbre rouge et de carrare blanc, ainsi que de bronze doré est édifiée entre 1709 et 1719. Colbert améliore aussi le parc en créant des jardins à la française et des bassins avec jets d'eau. Il fait aménager le vivier et l'orangeraie. En 1703 le domaine (24 hectares) est entièrement clos de murs, un canal à ciel ouvert draine 3 sources et traverse le parc. Tout cela sans oublier les bâtiments d'exploitation car au-delà du parc s'étendent des prairies et quelques vignes et oliveraies. Lorsqu'en 1738 Colbert meurt, le château construit sur un sol spongieux voit ses façades se fissurer. Il faudra attendre 1754 pour que Renaud de Villeneuve fasse effectuer des travaux. On abat l'aile de la terrasse qui menace ruine, on supprime une partie du second étage, on déplace la cage d'escalier, on crée le salon de musique. Ce dernier est orné de trophées musicaux et de gypseries, 2 cheminées en marbre et une balustrade de fer forgé complètent la décoration. Les cuisines sont transférées dans leur site actuel. Dans la salle à manger trône une fontaine lave-mains en marbre, on bâtit le porche et l'entrée d'apparats est désormais du côté du parc. Celui-ci n'est pas abandonné : le système hydraulique est rénové, on aménage une île dans la source de la Tourtoulière. En 1776, Monseigneur Malide fait planter un parc à l'anglaise.

Aujourd'hui, le château est à peu près dans son état de 1789. Le parc est réaménagé à partir de 1791 par Jean-Jacques Brunet, passionné de botanique et d'agronomie. Il y plante les espèces à la mode de l'époque : magnolias, cèdres du Liban, bambous, cyprès chauves, certains subsistent encore de nos jours. Le propriétaire suivant, Monsieur Petit, fait abattre une grande partie des arbres et le jardin à l'anglaise.

En 1966 le parc est inscrit à l'inventaire des sites. En 1973 certaines parties du château, en particulier le salon de musique, sont inscrites à l'inventaire des bâtiments historiques. La mairie de Lavérune acquiert alors châteaux et parcs. Le château retrouve vie : le rez-de-chaussée accueille la médiathèque et une salle d'exposition temporaire, le premier étage le musée Hofer Bury, le salon de musique des concerts ou des conférences.

Le public se partage le parc. Une aire de jeux pour les enfants a été créée, les joueurs de boules ont trouvé un terrain et les promeneurs profitent de l'ombrage à la saison chaude.

Huguette JEAN **Photos : Janine PARES**